



Termes de référence du Comité du risque de Vista Banking Group

1. Contrôler l'intégrité des états financiers
2. Superviser les systèmes de contrôle internes liés aux déclarations financières
3. Identifier le domaine de risque des opérations de la banque à couvrir dans le champ d'application des audits internes et externes
4. Approuver les plans d'audit interne annuels
5. Vérifier et s'assurer de l'efficacité de la fonction de l'Audit interne
6. Veiller à ce que la direction prenne des mesures correctives appropriées en temps utile pour traiter et maîtriser les faiblesses, la non-conformité aux politiques, lois, réglementations et autres problèmes identifiés par les auditeurs internes et externes
7. Recevoir les rapports financiers audités des auditeurs externes à l'achèvement des audits statutaires
8. Examiner les pratiques de la banque et assurer que les éléments internes qui ont des effets importants sur la stabilité ou la solvabilité de la banque soient identifiés et traités
9. Passer en revue les politiques et pratiques financières et comptables de la Société
10. Étudier avec la direction les mesures à prendre pour planifier les activités de rétablissement des activités et de résolution
11. Proposer des recommandations pour nommer, renommer et supprimer les auditeurs externes
12. Examiner les différences d'opinion entre la direction et les auditeurs
13. Suivre les réponses de la direction aux faiblesses signalées dans les contrôles et aux défaillances des systèmes, et ses recommandations en matière d'amélioration

